



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1842-06-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1842 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CESSIONS POUR FINS DE PARCS, D'ACTUALISER LES EXEMPTIONS APPLICABLES, D'INTRODUIRE DES RÈGLES EN MATIÈRE DE RÉNOVATION CADASTRALE ET DE CLARIFIER LES DISPOSITIONS POUR LES PROJETS INTÉGRÉS.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 260-05-2026, le projet de règlement numéro 1842-06-2026 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de préciser les dispositions relatives aux cessions pour fins de parcs, d'actualiser les exemptions applicables, d'introduire des règles en matière de rénovation cadastrale et de clarifier les dispositions pour les projets intégrés.

Plus précisément, ce projet de règlement a pour principaux objets :

1. de préciser et d'actualiser les dispositions applicables aux cessions pour fins de parcs, notamment en révisant les cas d'exemption, en encadrant les situations liées à la rénovation cadastrale et en modifiant les règles d'établissement de la valeur applicable.

La zone concernée par les dispositions de l'élément 1) est sur l'ensemble du territoire de la ville de Cowansville.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi 20 mai 2026 à 18h30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le **projet de règlement**, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville au 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h, ou en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 7 mai 2026

L'assistant-greffier,
Jean-Pascal Rousseau